

Cahier de doléances du Tiers État de Barquet (Eure)

Cahier des representations et doleance des habitants de la paroisse de St Pierre de Barquet, baillage de Baumont le Roger pour être présenté à l'assemblée du tier Etat qui se tiendra mardy dix mars 1789 en la ville de Baumont le Roger, nos députés sont chargés de temoigner au Roy notre soumission la plus humble et la plus respectueuse et de suplier sa ma majesté

1. D'ordonner la perception des impôt sous une seule et unique denomination
2. De supprimer ce grand nombre de receveurs qui par les grand revenuës de leur charge altere la somme des impositions, et par la devient onereuse aux contribuables
3. D'ordonner que les collecteurs chargés de faire le recouvrement des impositions porteront les sommes receues au grand bailliage, pour ensuite être déposées dans les coffres de sa majesté,
4. D'ordonner que les proprietaires payeront les impositions dans les differentes paroisse ou sont assise leur proprietés
5. D'extirper les abus qui se glissent dans les impositions pour les chemins, cette imposition montant au quart de la taille devient accablante pour les contribuables les chemins se faisant lentement et mal, l'imposition deviendrait a jamais durables
6. De supprimer les fermes des gabelles et d'ordonner que le sel qui aujourdhuy est de premiere necessité, nous soit distribué comme en Bretagne et en plusieurs autres province du royaume
7. De supprimer ce grand nombre de receveurs et de commis onereux à l'état par les pensions qu'il leur fait, et qui changeant de conditions, et se livrant au commerce ou à l'agriculture lui deviendraient utiles.
8. De reformer la justice tant civile que criminelle d'imposer des regles precises aux membres qui composent l'un et l'autre, de diminuer les frais énormes qu'occasionnent la procedure et forces souvent les sujets de se relacher de leur droit
9. d'animer et de donner du ressort aux manufactures nationales leur engourdissement prive de sa subsistance, la plus grande partie du peuple
10. D'ordonner létablissement de maitres et maitresse d'ecoles gratuites pour l'éducation trop négligée de la jeunesse des campagnes. Lequel établissement serait aux depens des gros dicimateurs ou par la supression de quelque ordre, sinon en totalité au moins en partie
11. d'ordonner que les gros décimateurs dont la plus part recoivent preque tout les fruits decimables des parroisse sans donner aucune aumône soient obligés de donner une somme pour l'asistance des veuves, des orphelins, des pauvres malades, des vieillards des infirmes qui usés par le travail et accablés sous le poids des années ne peuvent plus gagner leur vie

Tels sont les representations et doléances que sa majesté veut bien nous permettre de lui faire nous osons esperer de ses bontés qu'elles voudra bien y avoir egard : nous ne cesserons de prier Dieu

pour la conservation de ses jours et repeterons sans cesse puisse vivre toujours Loüis le Bienfaisant,
le pere du peuple, le restaurateur de la patrie

fait et arrêté a Barquet le huit mars mil sept cens quatre vingt neuf au secretariat de la communauté,
et le double du present aux archives dudit secretariat les dits cahiers cottés et paraphés a la premiere
seconde et troisieme page par les sieurd Le Gendre syndic et president et thomas Puard greffier de
lassemblée apres avoir été lu et relu au paroissien qu'ils les ont aprouvés et signés